

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. :  
N/réf. :  
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Palais des Congrès. Projet de rénovation et d'extension. Nouvelle demande annulant et remplaçant la demande du 29/10/2003.  
*Dossier traité par M. F. Timmermans.*

En réponse à votre lettre du 02/02/04, reçue le 04/02/04, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 03/03/04 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques mentionnées ci-dessous.

***Ces modifications ne changent pas les grandes lignes du projet et la Commission réitère donc ses remarques précédentes.***

Le Mont des Arts est un site structurant, à très haute valeur patrimoniale. Il constitue l'ensemble le plus caractéristique qui ait été édifié dans les années 1950, au terme de divers concours et d'une polémique de près d'un siècle sur la liaison entre le haut et le bas de la ville.

Sur le plan architectural, c'est un témoin exceptionnel de cette recherche d'une nouvelle monumentalité qui anime les débats sur l'architecture des années 1930 aux années 1960.

Cet ensemble monumental, basé sur une composition symétrique, a été réalisé avec des moyens importants et beaucoup d'exigences quant à la qualité et la mise en œuvre de matériaux nobles. Le programme urbain a été doublé de la création d'un jardin confié à René Pechère, accompagné d'un ambitieux programme de sculpture, exprimant la volonté d'intégration des arts plastiques qui réanime la réflexion architecturale au lendemain de la seconde guerre mondiale. Les plus grands artistes belges de l'époque comme A. Courtens, O. Jaspers, T. Van Goolen, A. Vriens, M. d'Haveloose, P. Aebly, E. Canneel, H. van Albada ont été appelés à y collaborer. Cette entreprise artistique doit être lue comme l'équivalent en importance, pour les années 1950, du Jardin botanique au tournant du XIXe siècle.

Le projet prévoit la restructuration complète du Palais des Congrès, des parkings souterrains et du Palais de la Dynastie, ainsi que la fermeture et l'occupation de la galerie couverte menant de la terrasse intermédiaire de l'escalier monumental de la rue Ravenstein vers les arcades de la rue du Mont des Arts. Une nouvelle entrée au complexe est édifiée à l'emplacement d'un édicule récent,

ne faisant pas partie du complexe d'origine, sous forme d'un parallélépipède vitré de plusieurs niveaux, surplombé par des plantations.

Malgré l'intérêt exceptionnel de ce complexe urbanistique et architectural, la Commission observe que le dossier ne contient aucune évaluation patrimoniale des grandes salles, espaces de dégagements monumentaux et locaux divers qui sont indifféremment promis à la démolition.

Alors que ces équipements figurent parmi les plus significatifs qui aient été réalisés à cette époque (comme le démontrent de manière indiscutable les publications des revues spécialisées), à aucun moment l'intérêt intrinsèque des espaces existants n'a guidé le projet. Ils ne sont, du reste, aucunement documentés dans le dossier, ce qui est pour le moins difficile à comprendre.

Si l'ancien Palais des Congrès nécessitait d'être rénové pour répondre à un programme plus ambitieux et à de nouvelles exigences en matière de confort et de normes, il est tout à fait regrettable que la réflexion n'ait pas inclus, au départ, une étude de l'intérêt patrimonial des lieux. Une telle démarche aurait sans doute conduit à la remise en valeur et à la restauration de certains locaux et espaces particulièrement représentatifs de l'architecture et du décor des années 1950, ainsi que des halls qui furent complétés par les fresques de Magritte et de Delvaux. La Commission ne peut approuver une telle manière de procéder. Pour ces raisons, elle émet les plus vives réserves sur la démolition totale des espaces existants. Elle demande, au minimum, que ces lieux soient documentés par un reportage réalisé par un photographe spécialisé en architecture, sur les indications de la DMS.

***Le dossier actuel remplace celui-ci examiné par la C.R.M.S. en sa séance du 19/11/03 à la demande de l'A.A.T.L. – D.U. du 29/10/03. La nouvelle demande fait suite aux remarques émises sur le projet précédent par les maîtres de l'oeuvre, à savoir : les professionnels du Congrès et le Comité d'Accompagnement mis sur pied dans le cadre des accords fédéraux.***

***A leur demande, le projet a été modifié sur les points suivants :***

- 1. Le remplacement du restaurant actuel par une nouvelle salle de 300 places au située niveau -1 située tout comme les autres salles de grande capacité ; le transfert du restaurant du niveau -1 au niveau +7 et la suppression de la salle Europe.***

***Cet intervention s'inscrit dans le remaniement total du Palais des Congrès et ne tient malheureusement pas compte de la valeur patrimoniale des salles existantes. La salle Europe et son plafond caractéristique disparaît au profit du nouveau restaurant. Une fois de plus le noyau de circulation verticale est totalement réorganisé.***

- 2. La mise au niveau de la salle Somville du Foyer Dynastie***
- 3. La simplification des trémies d'ascenseurs à cet endroit***
- 4. La conservation en l'état des salles des Mont des Arts , Ravenstein, Collignon, Toussaint et Somville***

***Le courrier de la Régie mentionne la conservation notamment de la salle Somville. Pourtant les plans indiquent la réalisation de nouveaux gradins à l'identique au la modification du nombre de places. En outre, les deux mezzanines existantes disparaissent.***

***La C.R.M.S. demande de limiter les interventions au strict minimum. Il faut également conserver le mobilier des salles Collignon et Toussaint (il y aurait un problème handicapés).***

***5. Ajout de sorties de secours via notamment les sanitaires actuels du Hall Delvaux***

***6. Liaison souterrain pour répondre aux besoins d'une capacité accrue de la salle d'exposition***

Par ailleurs, la Commission ne peut approuver différentes interventions urbanistiques ou architecturales importantes, qui méconnaissent et hypothèquent des caractéristiques essentielles de l'ensemble du Mont des Arts :

- La fermeture des arcades de la grande terrasse menant vers la rue du Mont des Arts au profit d'un restaurant est absolument inacceptable. Outre le fait que, du point de vue strictement fonctionnel, cette intervention réduit l'espace public en un lieu où le projet injecte un nouveau flux de circulation important (entrée dans la nouvelle boîte à ce niveau), l'altération de la symétrie architecturale globale de la composition ne peut être remise en cause. La Commission s'oppose très fermement à cette proposition : les galeries doivent demeurer des passages publics. Elle suggère d'installer le restaurant au premier ou au dernier niveau de cette aile, de manière à profiter de la vue sur le site.

***Dans le nouveau projet, la capacité du restaurant est augmentée 157 à 236 places.***

- La construction d'une nouvelle entrée au Palais des Congrès. Cette intervention veut palier le manque de lisibilité de l'entrée actuelle aménagée derrière la fontaine monumentale. Si la Commission peut éventuellement souscrire à l'emplacement choisi (qui a l'avantage de ne pas soustraire une partie supplémentaire du jardin à son usage), elle ne peut accepter le gabarit octroyé à ce volume dont la plus grande partie est vide. Le jardin « en hommage à René Pechère » (faisant face à la partie de ses jardins récemment détruite !) est un exercice architectural qui ne se justifie pas sur le plan programmatique. Au niveau de la grande terrasse et de la galerie, il occasionne un « pincement » de l'espace là où la vue, les flux engendrés par la composition et le raccord avec la rue du Mont des Arts appellent au contraire un dégagement. Vu depuis le bas des jardins et dans l'axe de la composition, le cube masquera partiellement la grande arche du bâtiment-pont qui enjambe le haut de la rue du Mont des Arts et la galerie couverte qui constitue un des éléments les plus structurants de la composition monumentale. Si un accès au Palais des Congrès s'impose à partir du haut du site, la remise en service ou le réaménagement des entrées existantes, en particulier de celle située à l'angle du Coudenberg et de la rue du Mont des Arts, permettrait d'aboutir à quelques mètres de la nouvelle entrée, dans un dégagement commun permettant le contrôle du public. Par conséquent, la Commission demande de limiter le volume d'entrée à un seul niveau, de manière à ne pas obstruer la vue depuis la grande terrasse vers la rue du Mont des Arts et de ne pas altérer la composition monumentale du site.

***Le parallépipède est toujours là, il est inchangé.***

- L'aménagement de la sortie du Palais du Congrès dans le Palais de la Dynastie et la destruction complète de l'aménagement intérieur de celui-ci ne se justifie pas. Il s'agit d'un des

espaces caractéristiques de l'ensemble du mont des arts, dont le décor intérieur, particulièrement intéressant et représentatif de l'époque, est demeuré quasi intact.

La Commission ne souscrit pas à sa destruction. Elle ne peut davantage accepter la suppression des portes en bronze au profit de portes en verre **ni le remplacement de tout le vitrage par du vitrage clair**. Ces éléments font partie intégrante de la monumentalité du Palais de la Dynastie et du répondeur qu'il donne au volume de la bibliothèque Albert 1<sup>er</sup>. Il n'est pas acceptable de faire descendre la grande baie vitrée jusqu'au sol car l'effet de masse en serait considérablement modifié. La Commission estime que la sortie des salles aurait éventuellement pu être accolée au palais du côté arrière, de plein-pied avec la rue du Mont des Arts et avec le jardin.

***Ce changement constitue une légère amélioration par rapport au projet précédent sans pour autant préserver la volumétrie d'origine.***

***L'impact des trémies d'ascenseurs est réduit et le plancher subdivisant l'espace a été abaissé du +3 vers le +2. Ainsi, les grandes baies en façades avant restent davantage dégagées. Contrairement au projet précédent, un vide est prévu dans le plancher du foyer situé au +2.***

#### QUID DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA DYNASTIE

- Enfin, les nouveaux aménagements prévus ont des conséquences importantes et dommageables sur le jardin et les parois de pierre qui le clôturent : outre la tranchée vitrée aménagée dans le sol des jardins latéraux (destinée à éclairer la rue souterraine), plusieurs dizaines de sorties de secours, d'exutoires de fumée, de grilles de ventilation, et de dispositifs techniques divers parsèment tout le site. Le caractère rigoureusement plane de celui-ci augmentera d'autant leur présence. La Commission estime que cette prolifération n'est absolument pas dominée. Les baies et sorties de secours qui dessinent des « oreilles » à la fontaine, qui jouxtent l'escalier monumental, qui s'ouvrent dans de grands soubassements en pierre bleue, sont autant d'éléments indésirables. Un plan précis, ne reprenant que les altérations apportées à l'aspect actuel de l'espace public et aux jardins permettrait de mesurer leur impact réel.

***Suite à l'aménagement d'une nouvelle salle à l'emplacement du restaurant existant au niveau 0, l'on crée une série d'ouvertures en moins dans le mur de soutènement du Mont xxx.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président